Mons, le 18 avril 2025

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 22 avril 2025 :

Séance publique

- **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE**

1.4. RPA Hainaut Sécurité - Introduction du plan d'assainissement suite à la pollution aux PFAS.- Question de M. le Conseiller Philippe LESNE.

1.5. Rationalisation du patrimoine.- Question de Mme la Conseillère Mélanie OUALI.

1.6. Vente des domaines de vacances de Collonges et Baratier et liquidation de l'ASBL Teralis.- Question de Mme la Conseillère Florence POTTIEZ.

1.7. Politique agricole menée par la Province de Hainaut.- Question de M. le Conseiller Olivier HARTIEL.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

La Présidente du Conseil provincial
Manon MOGENET

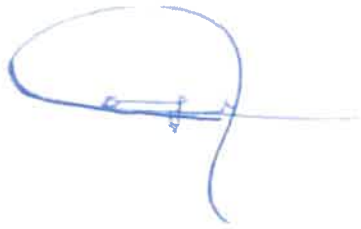

RPA Hainaut Sécurité - Introduction du plan d'assainissement suite à la pollution aux PFAS

Madame, Messieurs les membres du Collège provincial,

En 2023, une étude d'orientation sur le site de la Régie provinciale autonome Hainaut Sécurité a mis en exergue une pollution aux PFAS au niveau de l'eau souterraine, au droit du centre d'exercices. Conformément au « décret sols », une étude de caractérisation a donc été lancée.

Des concentrations significatives, au-delà des normes de potabilité, ont été mesurées dans les eaux souterraines des sables, à 7,5 m de profondeur, et des traces de PFAS étaient également relevées dans l'eau du puits de captage du centre d'exercice, qui pompe de l'eau plus profondément (jusqu'à 70 m de profondeur), dans les calcaires sous les sables.

Une série d'actions ont été mises en œuvre par les différents acteurs concernés (la Régie, le SPW, la commune, la SWDE, etc.) afin d'objectiver la situation et d'informer au mieux les riverains.

17 puits privés en aval du terrain de la Régie ont ainsi été analysés. Les analyses ont montré que seul un seul puits dépassait la valeur limite de la norme en PFAS.

L'étude de caractérisation a montré la présence de deux panaches de pollution dans le sol dont un ayant un impact avéré sur les eaux souterraines ainsi qu'un impact au niveau de certains champs environnants.

L'analyse de risque ne permet donc pas d'exclure un impact de ces PFAS :

- sur la qualité des productions agricoles qui proviendraient des zones les plus proches du centre d'entrainement ni
- sur la nappe aquifère via le lessivage du sol au niveau des zones non imperméabilisée du centre.

En conséquence de quoi, il a été recommandé :

- de stopper toute activité agricole au droit des zones bordant le centre où le sol est pollué
- de ne plus utiliser le puits pollué de la Régie

Et l'eau souterraine est contrôlée pour vérifier que la pollution ne migre pas.

Par ailleurs, interrogé en séance de commission au Parlement de Wallonie, le Ministre en charge de l'environnement, a indiqué qu' « Aucune analyse des eaux de surface n'a cependant été réalisée dans le cadre du dossier de la RPA à Lens car il a été établi par l'expert que l'activité d'exercice se tenait à grande distance des cours d'eau et n'était pas susceptible d'impacter ceux-ci ».

Il apparaît cependant que l'eau de surface de la Dendre orientale appelée "la brune" traverse littéralement la zone polluée et que ce cours d'eau continue son chemin jusqu'au puits P1 de Chièvres reconnu comme un cluster en concentration de PFAS.

En vertu du décret "sols" de la région, la Régie est titulaire des obligations relatives à la pollution en PFAS. Selon le principe du pollueur-payeur, la Régie a donc la charge de toutes les analyses et des travaux d'assainissement.

Dans ce cadre, un plan d'assainissement devait être introduit par la Régie pour ce 15 avril.

Au vu de ces différents éléments, pouvez-vous me confirmer que ce plan d'assainissement a été introduit ?

Si oui, pourriez-vous m'en dire plus notamment :

- sur son contenu ?
- des analyses complémentaires sont-elles prévues pour les eaux de la Dendre orientale ?
- sur le budget estimé et l'impact financier pour le budget de la RPA ?
- dont notamment, un éventuel dédommagement des agriculteurs qui ont dû arrêter l'exploitation des terres bordant le terrain de la RPA et des autres riverains impactés ?
- le budget de la Province devra-t-il être mis à contribution pour aider la Régie à faire face à ses obligations ?
- sur le calendrier de travail envisagé ?

De manière plus générale :

- quels sont les risques encore présents pour les riverains ?
- quels sont les montants déjà engagés par la Régie dans le cadre de cette pollution ?
- y a-t-il encore des produits à base de PFAS utilisés par la Régie ?
- y a-t-il un suivi sanitaire des agents de la Régie qui a été mis en place ?
- avez-vous connaissance d'un éventuel suivi sanitaire mis en place par les zones de secours pour leur membre du personnel venus s'entraîner sur le site de la Régie au moment où des produits contenant des PFAS étaient utilisés ?
- quelles sont les actions mises en place vis-à-vis des riverains (suivi sanitaire, communication, ...) et est-il envisagé de mettre en place un comité de liaison avec les riverains pour notamment les tenir au courant de l'état d'avancement de l'assainissement ?

Philippe LESNE

Rationalisation du patrimoine

Dans le journal l'Avenir du 27 mars dernier, j'ai pu lire un article évoquant la rationalisation du patrimoine immobilier, qui pourrait être mis en œuvre par la Province de Hainaut. Compte tenu de l'importance de celui-ci, de son affectation, de ses locations, ainsi que de son historicité, je souhaiterais obtenir les réponses du Président du Collège provincial, en charge de la gestion du patrimoine aux questions suivantes :

1. Notre Province dispose d'un patrimoine immobilier de près d'un million de mètres carrés répartis sur un peu moins de 200 implantations.

Pourriez-vous me faire connaître la répartition de ces implantations en fonction des 5 grands domaines, étant entendu que certains bâtiments sont évidemment affectés partiellement à plusieurs domaines ?

Vu l'importance de ces patrimoines, la Province disposent-elle réellement des moyens techniques, humains et financiers, pour gérer, entretenir et maintenir l'ensemble de ce parc immobilier sur le court, moyen et long terme ?

2. Dans le cadre de la rationalisation envisagée de ce patrimoine immobilier provincial, trois axes pourraient être retenus selon vous, à savoir la vente de biens sous-utilisés, la relocalisation des services dans des bâtiments existants et l'abandon de certaines activités.

Quels sont les éléments permettant de déterminer ces axes et comment la Province de Hainaut va-t-elle les hiérarchiser dans son futur plan d'action ?

Etes-vous en mesure de nous faire connaître les critères qui guideront ces choix stratégiques, la méthodologie de travail envisagée, ainsi que l'agenda qui y sera associé ?

Question d'actualité posée par madame la Conseillère Florence POTTIEZ

Madame la Présidente,

Monsieur le Gouverneur,

Madame et Messieurs les Députés,

Chers Collègues,

« Il vient une heure où protester ne suffit plus, il faut l'action ». Vous connaissez certainement tous cette célèbre citation de Victor Hugo. À mon sens, néanmoins, l'action ne vaut rien sans reconnaissance, car c'est elle seule qui attire de nouveaux bienfaits.

Vous l'aurez compris, j'aimerais saluer une action importante prise par notre Collège provincial en faveur de la vente des domaines de vacances de Collonges et Baratier et la liquidation de l'ASBL Teralis d'autant plus que son aboutissement est un travail réfléchi, pesé, et même soupesé avec l'accompagnement du service d'audit interne provincial (que l'on peut remercier).

La majorité inclut ainsi dans sa décision un volet social pouvant rassurer nos préoccupations légitimes pour l'avenir du personnel et ne perd évidemment pas de vue ce qu'elle a ancré dans sa Déclaration de politique provinciale à savoir des démarches pour que l'action sociale provinciale puisse se perpétuer dans des séjours adaptés en priorité pour les personnes porteuses de handicap.

Mon groupe politique l'a revendiqué à tous les niveaux de pouvoirs, nous souhaitons rationaliser le nombre de structures en clarifiant leurs missions pour renforcer la qualité des services. Nous souhaitons aussi ainsi simplifier les choses pour les usagers qui sont régulièrement perdus dans notre imbroglio institutionnel et administratif. Savoir à qui s'adresser pour avoir une réponse rapide et complète, c'est le vœu de tout usager.

Du reste, en étudiant la question, j'ai retrouvé une intervention de mars 2023 du Ministre sortant des Pouvoirs locaux et de la Ville. En réponse à une interpellation de ma collègue Madame Galant concernant Teralis, Monsieur Collignon y soulignait que cette ASBL avait pour objectif d'accroître les recettes provinciales. Le but était de reprendre ainsi, en partie et conformément aux objectifs gouvernementaux, les dotations communales destinées aux zones de secours.

Sur la base de ces éléments, pourriez-vous nous détailler le processus de cette décision collégiale.

Je vous remercie.

Question d'Olivier HARTIEL – Conseiller provincial – à Aurore GOOSSENS – Députée provinciale

Le Hainaut est riche de terres agricoles. Même si le nombre d'exploitations agricoles est en constante diminution, la superficie moyenne des fermes hainuyères n'a cessé de croitre depuis la fin des années 80.

La Province de Hainaut est particulièrement active dans le domaine et mène une politique agricole qui apporte une réelle plus-value aux agriculteurs hainuyers, et par extension à toute la population hainuyère.

En bon wallon picard que je suis, je pense bien évidemment à l'institution provinciale CREPA (Centre pour la Recherche, l'Economie et la Promotion agricole), son asbl associée, Carah (Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut) et les laboratoires de la Régie provinciale Hainaut Analyses. Les services rendus aux Hainuyers sont nombreux et porteurs d'une réelle plus-value. Citons entre autres les avertissements pour lutter contre les maladies, les audits de certification, l'accompagnement des agriculteurs dans leurs dossiers administratifs, la coordination des Conseils de Politique Alimentaire, les analyses de sols et les conseils associés, les nombreux projets menés par l'équipe des laboratoires, etc. Cette liste est non exhaustive.

Les services agricoles provinciaux Athois sont bien connus dans le milieu, et leurs liens étroits avec l'enseignement agricole, secondaire ou supérieur, n'est plus à démontrer ! La proximité avec le SPW agriculture, qui a également des locaux à Ath, est également un atout non négligeable.

Comme je le mentionnais ci-dessus, le CREPA a également la charge de la promotion agricole. Or, lorsque l'on tape dans un moteur de recherche les termes « Province de Hainaut » et « Agriculture », les premiers résultats montrent que Hainaut Développement s'est également investi dans le domaine de la promotion agricole. Je cite : « Hainaut Développement accompagne et encadre les agriculteurs hainuyers afin de s'inscrire dans un développement économique, social et environnemental en proposant le traitement de demandes de subsides, l'accompagnement des agriculteurs de manière individuelle et collective et la promotion, sensibilisation et valorisation du métier d'agriculteur. »

De même, les « Rendez-vous en Terre agricole », qui sont des activités pures de promotion agricole, sont organisés par Hainaut Développement.

Madame la Députée, ne serait-il pas plus cohérent, plus efficace et plus compréhensible que l'ensemble des missions en lien avec l'agriculture et le personnel affecté à ces missions soient coordonnés au sein d'une même institution ?

Je m'explique : le projet « Sucrerie », que vous avez d'ailleurs inscrit dans la Déclaration de Politique provinciale – ce dont nous nous réjouissons mes collègues et moi, bien évidemment – insiste clairement sur le fait qu'Ath sera le pôle agricole provincial dans les années à venir.

Ne conviendrait-il donc pas d'y réunir l'ensemble des missions à destination des agriculteurs, pour encore renforcer – s'il le fallait – le rôle majeur de la Province de Hainaut dans le domaine agronomique et alimentaire, en symbiose avec les acteurs et partenaires actifs dans ce domaine ?